



# *Bulletin Communal*

*La Motte Chalancon*

*Décembre 2023*



*(Photo Pierre Poletto)*

Mairie de La Motte

Chalancon (26470)

Tél : 04.75.27.20.41

Courriel : [mairie@lamottechalancon.com](mailto:mairie@lamottechalancon.com)

Site Web : [www.lamottechalancon.com](http://www.lamottechalancon.com)



# Sommaire

<i>Le Mot du Maire</i>	<i>page 3</i>
<i>Comptes rendus des Conseils</i>	<i>pages 4 à 16</i>
<i>Présentation équipe agents territoriaux</i>	<i>page 17</i>
<i>Elections Européennes</i>	<i>page 17</i>
<i>Inscription sur liste électorale</i>	<i>page 18</i>
<i>Travaux effectués en 2023</i>	<i>page 19</i>
<i>Effondrement partie mur Chemin de Ronde</i>	<i>page 19</i>
<i>Rénovation des calades (secteur 3)</i>	<i>page 20</i>
<i>Cérémonie du 11 novembre</i>	<i>page 21</i>
<i>Incivilités ... et ça continue</i>	<i>page 21</i>
<i>Colis de Noël aux personnes âgées</i>	<i>page 22</i>
<i>Etat Civil</i>	<i>page 22</i>
<i>Acteurs Economiques</i>	<i>page 23</i>
<i>Associations</i>	<i>pages 24 à 31</i>
<i>PanneauPocket</i>	<i>page 32</i>
<i>Déchetterie</i>	<i>pages 33 - 34</i>
<i>Informations de la Mairie</i>	<i>pages 35 - 36</i>
<i>Permanences à la salle G. Mourier</i>	<i>page 37</i>
<i>Espace France Services du Diois</i>	<i>page 38</i>
<i>Infos utiles</i>	<i>page 39</i>
<i>Photos manifestations 2023</i>	<i>page 40</i>



*(Photos Monique Lamote)*



Une année s'achève et encore une fois, quelle belle année !

Face aux nombreux défis, nous poursuivons les projets avec vous et les acteurs locaux pour que notre village reste un village accueillant, avec la même convivialité et ce plaisir de vivre que nous avons pu partager tout au long de l'année. Nous avons la chance de vivre en zone rurale, avec un optimisme permanent.

Je ne supporte plus ces images et ces propos anxiogènes, que les médias nous renvoient au quotidien ! J'ai d'abord une pensée pour tous les peuples et pour nos concitoyens qui souffrent, que ce soit en raison des tensions internationales ou à cause des catastrophes naturelles. Aussi, j'ai envie de regarder ce qui est beau et porteur d'espoir. J'ai envie de regarder ce qui est positif, de ces « clins d'œil » de la vie, qui nous donnent la force d'avancer, de croire en l'Avenir.

J'ai envie de vous parler de nos commerçants, nos artisans, nos professions médicales et paramédicales, nos professions libérales, aides à la personne, nos fonctionnaires, nos agriculteurs, qui se lèvent chaque matin, avec des projets nouveaux pour leurs entreprises, qui osent et prennent des risques pour assurer leur développement et leur croissance. Je tiens à les remercier profondément.

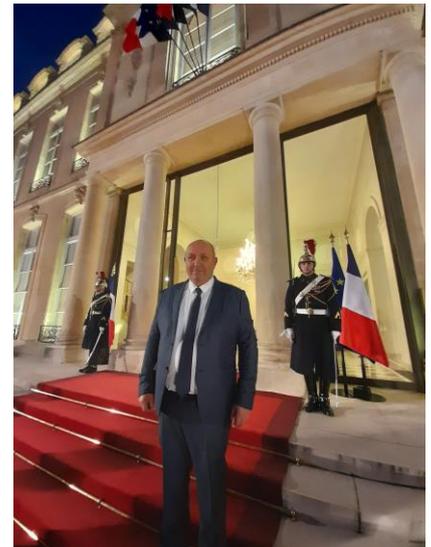
J'ai envie de vous parler et de mettre à l'honneur l'ensemble de nos « services municipaux ». Je souhaite que chaque agent municipal, quel que soit son grade ou sa fonction, investi dans ses missions, animé par le sens profond du « service public », pour le « bien vivre » des Mottoises et Mottois, soit convaincu de l'importance qu'il représente pour notre village.

Comme les années précédentes à La Motte Chalancon, l'été a été riche de moments en famille, entre amis, entre habitants, entre voisins et de manifestations ou d'animations. Merci aux associations.

Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe municipale qui poursuit son action avec optimisme et détermination, et ceux d'entre vous qui y contribuent.

J'adresse également un message de bienvenue aux nouveaux habitants, aux familles qui ont choisi de vivre à La Motte Chalancon et d'y scolariser leurs enfants, permettant ainsi à notre école de perdurer. Les effectifs sont en augmentation en 2023-2024.

Avec un fort attachement à La Motte Chalancon et à ses habitants, soyez assurés de mon engagement sans faille pour agir dans le sens de l'intérêt général et du meilleur service rendu.



J'ai eu l'honneur d'être invité le mercredi 22 novembre dernier par Monsieur le Président de la République au palais de l'Élysée. Ce fut l'occasion de lui présenter notre belle commune.

Au sein de notre village, la réalisation de nos projets continue de s'échelonner dans le temps, avec des priorités. J'ai cependant la profonde conviction qu'ensemble, nous continuerons à œuvrer pour une meilleure qualité de vie à La Motte Chalancon et nous saurons investir grâce à nos partenariats (Etat, Région, Département) même si les conditions actuelles viennent faire glisser le planning de certains projets.

Soyez assurés par la formulation de mes meilleurs vœux, de notre réelle confiance dans l'avenir, et de notre capacité collective.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille et vous donne rendez-vous pour les vœux de la municipalité, le vendredi 5 janvier à 18h, dans la salle Stéphane Perrin.

Bonne et heureuse année 2024. Vive La Motte Chalancon

## Séance du 12 septembre 2023

### Présents :

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*  
Christian MOLERUS, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Jeannette LACOUR, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Brigitte PARRENT, 3<sup>ème</sup> Adjointe  
Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale,  
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal,  
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal  
Pierre POLETO, Conseiller Municipal

### Excusés :

François HUMBERT, Conseiller Municipal, procuration à Jeannette LACOUR  
Pascale MUNIER, Conseillère Municipale, procuration à Pierre POLETO  
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal, procuration à Emmanuel BLANCARD

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 20/06/2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il demande le rajout de 3 délibérations portant sur :

- L'admission de créances en non-valeur
- La location de la salle Gabriel Mourier
- Un don au Maroc suite au sinistre

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **Décision du Maire n°1 - 2023 : Demande de subvention auprès du Département de la Drôme pour la construction d'une clôture et d'un portail autour de l'école maternelle**

Le Maire de la Commune de LA MOTTE CHALANCON (Drôme),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 8 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention

- **DECIDE** de solliciter l'aide du Département de la Drôme dans le cadre du projet de construction d'une clôture et d'un portail autour de l'école maternelle.

Le coût de l'opération s'établit à 5 907 € HT.

Les travaux s'inscrivant dans le cadre du projet « dispositif centres-villes et villages », la subvention demandée est de 60%, soit 3 544 € HT.

## **Délibération n° 1 : Création de 2 postes (1 surveillant cantine et 1 animateur périscolaire)**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que pour répondre aux besoins de la population concernant une garderie périscolaire et la cantine, il y a lieu de créer pour l'année scolaire 2023/2024 deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps partiel (6 heures par semaine en période scolaire) :

- Surveillance périscolaire : du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024
- Surveillance de la cantine : du 7 septembre 2023 au 5 juillet 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de créer ces 2 emplois

## **Délibération supplémentaire n°1 : admission de créances irrécouvrables en non-valeur**

Le SDG de Crest a transmis un état de produits irrécouvrables pour lesquels il sollicite l'admission en non-valeur pour le budget principal.

Le montant s'élève à 1 493.36 euros se décomposant ainsi :

- Poursuites sans effet 7 garages mort : 910 euros
- 1 dossier de succession vacante négatif : 397.40 euros
- Poursuites sans effet divers : 151.08 euros
- RAR inférieur au seuil poursuite : 34.88 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette admission en non-valeur.

## **Délibération supplémentaire n°2 : location de la salle Gabriel Mourier**

Pour répondre à une demande, le Maire propose de rajouter dans la délibération du 3 janvier 2023 portant sur la mise à disposition des salles et les tarifs :

- Cours payants salle Gabriel Mourier :
  - o 1 séance/semaine : 250 € /an
  - o 2 séances/semaine : 350 € /an
  - o 3 séances/semaine : 500 € /an
  - o 1 séance / mois : 150 € / an
  - o 2 séances / mois : 200 € / an

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** ce rajout

## Délibération supplémentaire n°3 : don du CCAS au Maroc

Suite au tremblement de terre survenu récemment au Maroc, le CCAS propose de faire un don de 500 € pour les sinistrés. Ce don sera versé à l'AMF 26, qui centralise les dons des communes pour les reverser ensuite à la Croix Rouge et à la Protection Civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** ce don avec 8 voix pour et 3 voix contre (Christian MOLERUS, Pierre CHANAL DU BESSET, Brigitte PARRENT)

## Sujets évoqués par le Maire :

Remerciements : Madeleine BOMPARD, Mottoise de 105 ans, en maison de retraite à Nyons, a appelé la mairie pour remercier les élus de lui avoir souhaité son anniversaire.

Rapport d'activité 2022 du SDED : le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité 2022 a été édité et qu'il est à la disposition pour lecture au secrétariat.

Panneaux photovoltaïques : avant l'été, la société EOLUNA Énergies a présenté au Maire le souhait de réaliser une étude d'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur le plateau de La Chaux. La semaine dernière, le Maire a rencontré cette société et ERDF, afin de discuter du lancement éventuel de l'étude, qui durerait entre 3 et 5 ans. EOLUNE Énergies souhaite avoir un avis informel des élus avant le lancement.

Le Maire soumet au vote le projet d'étude en insistant que cela n'engage nullement la commune financièrement et moralement : 9 votes pour et 1 contre (Emmanuel BLANCARD).

Parkings : depuis le début de l'année, il y a eu sur la commune une très forte verbalisation pour stationnement très gênant. Le Maire rappelle qu'il n'a aucune autorité sur la Gendarmerie.

Il a reçu à ce sujet le Commandant de Nyons et lui a fait part de son mécontentement car le stationnement n'est pas un sujet grave sur la commune de la Motte Chalancon.

Pour la prochaine saison estivale, afin d'éviter ces désagréments, un parking pourrait être à l'étude sur la commune. Le seul terrain communal disponible proche du centre se situe à côté du City stade. Le projet envisagé est de niveler ce terrain afin de proposer une centaine de places de stationnement, de mettre des panneaux d'indication aux entrées du village et de flécher ce parking. La seule problématique serait la circulation et il conviendrait d'étudier une solution, surtout pour le lundi matin (sens unique, présence de la gendarmerie pour réguler, ...).

Des conseillers suggèrent l'éventualité d'une expropriation de terrain. Le Maire prend note mais stipule qu'il a toujours été contre ce procédé pour un parking car ce n'est pas d'utilité publique sur la commune. Néanmoins, si une majorité du conseil le demande, il l'exécutera mais votera contre à titre personnel.

Il propose aux conseillers de réfléchir à d'autres propositions pour le prochain conseil. Une décision sera prise avant l'hiver.

Travaux calades : les travaux ont repris dans la calade des Bourgeois. Le revêtement au sol sera réalisé en octobre. La prochaine tranche (calade de la Contrebande) débutera en 2024.

Maison de santé : 16 pieux de soutènement ont été coulés et les tests d'arrachement ont été réalisés avec succès. Fin septembre, le marché d'appel d'offres va être lancé, pour un début de travaux dans l'hiver. Des banderoles de recherche de médecins vont être posées aux entrées de la commune.

Monument aux morts : des travaux de réfection sont en cours autour du monument. Après réfection du sol et des murs, des piquets et une chaîne seront posés afin de protéger l'édifice.

Pistes cyclables : le Département a débloqué un budget pour la mise en place de pistes cyclables. Deux ateliers de travail vont se tenir. Emmanuel BLANCARD suivra ce dossier.

Chemins ruraux : Le Maire rappelle qu'avec la nouvelle loi, les communes qui ne réalisent pas d'étude peuvent perdre leurs chemins ruraux au terme de 30 ans.

Il réitère une nouvelle fois la demande de recenser l'ensemble des chemins avec un bureau d'études mais précise que cela sera très onéreux. Un bureau d'étude sera recherché prochainement pour établir un devis.

### **Tour de table** :

Pierre CHANAL informe avoir été interpellé par un habitant, qui s'inquiétait de ne pas avoir vu de compte rendu d'analyse d'eau potable depuis le mois de mai.

Le Maire rappelle que les contrôles sont faits sur demande de l'Agence Régionale de la Santé.

Emmanuel BLANCARD :

- a assisté à une réunion de l'association UTMC Organisation. Les membres se demandent s'ils vont reconduire cette manifestation en 2024, et si oui, sous quelle forme.

Le Maire rappelle que le trail est toujours le bienvenu sur la Commune, comme il l'a déjà précisé au Président de l'Association lors de leur rencontre cet été, et que le conseil municipal est favorable à sa poursuite.

- fait part de retours négatifs sur les poubelles laissées par les commerçants du marché du lundi. Un courrier sera envoyé en début de saison prochaine pour les sensibiliser.

- fait remarquer que les platanes ont été taillés tôt dans la saison. Le Maire explique que cela est fait pour éviter les nombreuses heures de ramassage de feuilles par les employés municipaux.

Fin de la réunion à 21h30

La secrétaire de séance  
Jeannette LACOUR

Le Maire  
Laurent COMBEL

\*\*\*\*\*

## **Séance du 24 octobre 2023**

### Présents :

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*

Christian MOLERUS, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Brigitte PARRENT, 3<sup>ème</sup> Adjointe

Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal,

Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal

Pierre POLETTI, Conseiller Municipal

François HUMBERT, Conseiller Municipal

Pascale MUNIER, Conseillère Municipale

Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal

Excusés :

Jeannette LACOUR, procuration à Pierre POLETTTO  
Cathy DELESTRE, procuration à Laurent COMBEL

Pierre CHANAL DU BESSET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 12/09/2023 qui est approuvé à l'unanimité, avec les commentaires suivants :

Concernant les panneaux photovoltaïques :

- la société EOLUNA Énergies a souligné le fait que deux sociétés étaient concernées par le projet, eux-mêmes et EDF Renouvelables (et non ERDF) et que les deux souhaitaient avoir un avis informel des élus.

- Emmanuel BLANCARD précise que la surface d'implantation des panneaux serait de 10 hectares.

Concernant les déchets :

Emmanuel BLANCARD avait évoqué le problème des poubelles suite au marché du lundi. Il précise qu'il avait également parlé de l'état de tous les points de collecte de la Commune en été et qu'il faudrait prévoir le nettoyage des abords.

Le Maire demande le rajout d'une délibération portant sur une Décision Modificative du budget  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce rajout.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Délibération n° 1 : Répartition Intercommunale des frais de scolarisation du RPI 2022/2023**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée avec la commune de Rémuzat et notamment l'article 3 de cette convention concernant la répartition des frais de scolarisation supportés par le RPI et à répartir entre les communes partenaires.

L'état des frais du RPI a été dressé par les communes de Rémuzat et de La Motte pour l'année scolaire 2022/2023. La participation par enfant est de **1 720.00 €**.

Cette participation sera réclamée auprès de chaque commune partenaire du RPI au prorata du nombre d'enfants le fréquentant.

Le montant de la compensation entre les Communes de LA MOTTE CHALANCON et REMUZAT a été calculé et s'élève à **15 482.00 €**, en faveur de la Commune de LA MOTTE CHALANCON.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant de la participation et le montant de la compensation
- **AUTORISE** le Maire à présenter les frais de fonctionnement aux Communes adhérentes au RPI et à émettre un titre de recettes à la Commune de REMUZAT pour la compensation

**Délibération n° 2 : Adhésion au contrat carte carburant Pro U**

Le Maire souhaite souscrire une carte carburant auprès de la société SAS LE PETIT PIERRE afin que les employés communaux puissent retirer du GasOil à REMUZAT quand la station-service de LA MOTTE CHALANCON est fermée.

Il sollicite l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la souscription de la carte carburant Pro U
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour cette souscription

### **Délibération n° 3 : Tarifs cantine et garderie périscolaire**

Le Maire rappelle qu'en fin d'année scolaire 2022/2023, une garderie périscolaire a été mise en place provisoirement pour expérimentation.

Cette garderie étant reconduite pour l'année scolaire 2023/2024, il convient d'en fixer le tarif.

Le Maire propose de maintenir le prix initialement instauré : 4 euros par enfant pour le créneau horaire de 16h45 à 18h15.

Il demande aux élus de se prononcer également sur le maintien du tarif de la cantine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les tarifs suivants :
  - o Garderie périscolaire : 4 euros / enfant pour l'horaire 16h45 / 18h15
  - o Cantine : participation des familles : 4.20 euros  
Participation des communes : 2.60 euros

### **Délibération n° 4 : Modification du temps de travail d'un emploi**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent administratif permanent à temps non complet afin de répondre aux besoins du service administratif de la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de porter, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, de 30 heures à 33 heures le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent administratif.

### **Délibération n° 5 : Travaux d'accessibilité à la piscine**

Dans le cadre du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux, des travaux d'accès aux personnes à mobilité réduite restent à réaliser à la piscine municipale.

Des devis ont été établis et le coût prévisionnel est estimé à 20 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** cette proposition
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention au Département et à l'Etat.

### **Délibération n° 6 : Travaux de réfection de la toiture de la Souste**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal « la Souste » doivent être réalisés rapidement.

Leur coût prévisionnel a été estimé à 12 070 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de lancer les travaux de réfection
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention au Département.

## **Délibération supplémentaire n° 6 : Décision Modificative du budget**

Le Maire informe que le budget prévu au chapitre 12 (charges de personnel) sera insuffisant pour terminer l'année et qu'il convient de faire les modifications suivantes au budget, dans la section dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 012 :
  - compte 6413 : + 15 000 €
  - compte 6450 : + 15 000 €
- Chapitre 011 :
  - Compte 615221 : - 30 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** cette décision modificative

### **Sujets évoqués par le Maire :**

Calades : la première partie des travaux (réseaux) rue des Bourgeois et Coin Maco est terminée. Elle s'est bien passée. La seconde partie (revêtement) va commencer.

Au printemps 2024, les travaux débuteront sur la 3<sup>ème</sup> tranche : rue du Bailly, rue de la Contrebande et Trou du Curé.

Chemins ruraux : le coût de l'étude de recensement des chemins ruraux devrait être d'environ 8 000 euros (information obtenue par les communes qui ont déjà lancé l'étude), ce qui est très élevé.

Pour l'instant, la Commune va rouvrir un seul chemin (entre la maison Blanc et la maison Muller) car des propriétaires sont enclavés.

Camping : un groupe de travail composé d'élus s'est réuni pour faire le point sur l'année écoulée et envisager l'année 2024. Des propositions vont être faites prochainement au personnel en place en 2023.

Maison de santé : Le lancement du marché va être lancé début novembre, pour une ouverture des plis courant décembre.

Piscine : la dernière facture d'électricité du point de collecte situé chemin de la piscine s'élève à 5 152 €, soit 42 % d'augmentation par rapport à l'an dernier. Cette hausse est due en partie à l'évolution du prix unitaire, mais également à une plus forte consommation.

Des aménagements seront à regarder dans l'avenir afin de réduire les coûts.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Des réunions de préparation entre élus et la CCD se tiennent actuellement dans les Communes. On sait déjà que la surface constructible va être fortement réduite et que le zonage N va augmenter.

Droit de préemption : un droit de préemption va être fait sur certaines terres de Gilbert GIRARD.

Plan d'eau : une réunion de fin de saison s'est déroulée. La saison a été bonne.

Le problème des chiens sur la plage est récurrent.

Des travaux restent à effectuer : une aire de camping-car et le curage du plan d'eau.

Le curage est prioritaire et il sera effectué cet hiver.

Le sujet de Rock on the l'Oule a été à nouveau abordé. A l'unanimité, les élus du SMPO sont décidé de ne pas imposer cette manifestation au gérant du site.

Cérémonie du 11 novembre :

11 h : rassemblement place du Pont et défilé

11h15 : cérémonie place des Écoles

11h30 : vin d'honneur devant la mairie

Réunion publique : le Maire demande aux élus s'ils souhaitent faire une réunion publique avant la fin de l'année. La majorité du Conseil se prononce contre. A voir en 2024.

Conseil d'école : cette année, le RPI comprend 58 élèves.

Plusieurs projets sont en cours dont un (travaux de l'école, Olympiades, ...) qui pourraient être subventionné à 70% par l'État.

Ce projet s'échelonne sur 5 ans. La Commune devrait avancer la totalité de la somme (environ 50 000 €) et toucherait la subvention au terme des 5 ans. Le Maire a donné un accord de principe et demande aux conseillers s'ils sont d'accord. Ce projet est approuvé à l'unanimité.

Le marché de Noël se tiendra le 9 décembre.

Des parents ont demandé à voir la provenance des produits consommés à la cantine.

**Tour de table :**

Pierre POLETTO informe qu'il a commencé à travailler sur le bulletin municipal de décembre.

Il attend les articles des associations et des commerçants.

Emmanuel BLANCARD signale que quelques personnes se sont plaints que des arbres avaient été taillés trop bas par les lamiers. Le Maire rappelle que la coupe est faite par des professionnels et qu'il est très difficile de satisfaire tous les habitants, chacun ayant des attentes différentes. Dans ce cas présent, les arbres ont été taillés afin d'éviter des inondations (rue du Bourg).

François HUMBERT informe qu'il a fait faire des devis pour replanter des arbres au camping.

Il déplore que le camping n'ait pas été laissé en bon état en fin de saison (poubelles non vidées, volets ouverts, ...).

Pascale MUNIER présente la situation sur le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Des petits travaux doivent être finalisés afin d'obtenir des attestations de conformité pour les écoles et la mairie.

La salle polyvalente est sortie du programme, car les travaux seraient trop onéreux.

Fin de la réunion à 20h 45

La secrétaire de séance  
Pierre CHANAL DU BESSET

Le Maire  
Laurent COMBEL

\*\*\*\*\*

## Séance du 7 décembre 2023

### Présents :

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*  
Christian MOLERUS, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Jeannette LACOUR, Adjoint,  
Brigitte PARRENT, Adjointe  
Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale,  
Pascale MUNIER, Conseillère Municipale  
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal,  
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal  
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal  
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal

### Excusés :

François HUMBERT, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Jeannette LACOUR

Pierre POLETTO est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 24/10/2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il demande le rajout de 2 délibérations :

- Une portant sur la demande de subvention au Département pour les travaux liés à l'éboulement du chemin de ronde
  - Une portant sur la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **Délibération n° 1 : convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique**

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français, associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires, mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement.

Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

L'école de La Motte Chalancon a décidé de présenter un projet et pour ce faire, une convention doit être signée entre l'État et la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

## **Délibération n° 2 : Travaux d'accessibilité à la piscine**

Le Maire rappelle la délibération prise le 24 octobre 2023 concernant des travaux de mise en accessibilité à la piscine municipale.

A la demande de la Sous-Préfecture, pour l'attribution d'une subvention, le plan de financement doit être détaillée. La délibération du 24/10 est donc annulée et remplacée par celle-ci :

La commune a un projet d'investissement qui consiste à effectuer des travaux de mise en conformité à la piscine municipale.

Un bloc PMR doit être installé et le pédiluve doit être adapté.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à **25 079 € HT** (options comprises).

La commune sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR ou DSIL ...), de la Région et du Département.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

<b>Recettes</b>	<b>Détail / libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Union européenne		0	
DETR ou DSIL	25 079 x 0.1636	4 104	16.36 %
Conseil régional	22 799 x 0.30	6 840	30 %
Conseil départemental	22 799 x 0.40	9 120	40 %
Autre (préciser)			
<b>Sous-total (aides publiques)</b>		<b>20 063</b>	<b>80 %</b>
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		5 016	20 %
<b>Total prévisionnel € HT</b>		<b>25 079</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ADOpte** l'opération de mise en conformité de la piscine municipale et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les aides publiques de l'État, de la Région et du Département ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **Délibération n° 3 : Marché public maison de santé**

Le Maire rappelle que le marché public de la Maison de Santé a été séparé en 2 appels d'offre.

Le premier, concernant 8 lots, est arrivé à terme le 6 décembre. Les analyses sont en cours.

Le second, concernant les lots électricité/VMC/plomberie, va être déposé le 8 décembre.

Le Maire demande aux conseillers de lui donner pouvoir pour la notification du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à notifier le marché

#### **Délibération supplémentaire n° 4 : Demande de subvention éboulement chemin de ronde**

Le 2 décembre, le chemin de ronde de la Commune s'est en partie effondré.  
Dans un premier temps, des travaux de mise en sécurité des accès ont été réalisés en urgence.  
Les travaux de remise en état vont être entrepris suite aux études actuellement en cours.  
Des devis seront établis prochainement.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter l'État, la Région et le Département afin d'obtenir des subventions pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention à l'État, à la Région et au Département.

#### **Délibération supplémentaire n° 5 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

Considérant que le vote du budget primitif 2024 devrait intervenir en mars 2024,  
Considérant la nécessité de financer des dépenses urgentes jusqu'au vote du budget primitif.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023, selon le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Budget 2023	1/4 budget
<b>16</b>	1641	Emprunts	<b>35 900.00</b>	<b>8 975.00</b>
<b>20</b>	203	Frais études et recherches	<b>10 360.00</b>	<b>2 590.00</b>
<b>204</b>	204	Subventions d'équipement	<b>3 000.00</b>	<b>750.00</b>
<b>21</b>	2131	Bâtiments publics	28 700.00	7 175.00
	2135	Installations générales, agencts	44 900.00	11 225.00
	2138	Autres constructions	39 235.00	9 808.75
	21531	Réseaux d'eau	8 850.00	2 212.50
	21532	Réseaux d'assainissement	25 500.00	6 375.00
	2157	Matériel et outillage voirie	6 830.00	1 707.50
	2158	Autre matériel et outillage	15 200.00	3 800.00
	2183	Matériel informatique	3 400.00	850.00
	2184	Matériel de bureau et mobilier	2 000.00	500.00
	2188	Autres immos corporelles	500.00	125.00
		<b>175 115.00</b>	<b>43 778.75</b>	
<b>231</b>	231	Immobilisations en cours	<b>1 070 000.00</b>	<b>267 500.00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

## **Sujets évoqués par le Maire :**

**Station-service** : un devis concernant uniquement la station (une cuve GO + une cuve 95 + une cuve 98) a été établi. Il s'élève à 104 574 € HT auquel il convient de rajouter le génie civil et l'électricité (non chiffré à ce jour).

Compte tenu de l'effondrement survenu sur le chemin de ronde et du coût prévisionnel des travaux qui risquent d'être très élevés, le conseil décide de mettre pour l'instant ce dossier en attente.

**Accessibilité** : les devis de travaux de mise en accessibilité de la piscine ont été validés.

Un bloc PMR va être installé et le pédiluve va être adapté.

Le Maire rappelle que sans ses travaux, la piscine ne pourrait pas ouvrir cet été.

**Distributeur de billets** : il y a deux ans, la société LOOMIS avait lancé une campagne d'expérimentation pour installer des distributeurs dans les communes rurales. La Commune s'était positionnée mais n'avait pas été retenue.

Aujourd'hui, la société est en phase de déploiement et un distributeur pourrait être installé au tabac presse. Le coût de la location serait de 650 euros par mois, avec un engagement sur 3 ans.

Pour le financement, plusieurs possibilités pourraient être envisagées : subvention Région, subvention Commune, regroupement entre plusieurs Communes, ...

Brigitte PARRENT, référente de ce dossier, prendra contact avec Elisabeth TORTEL, futur repreneur du tabac presse afin de connaître sa position sur ce sujet.

**Calades** : la 2<sup>ème</sup> section est maintenant terminée mais le béton désactivé doit être refait à certains endroits (Coin Maco). Cette réfection sera faite en même temps que les travaux de la section 3 (printemps 2024).

Le Maire rappelle l'obligation faite aux riverains de se raccorder au réseau des eaux pluviales sitôt les travaux terminés devant leur maison.

**Vidéoprotection** : la société ADS PROTECTION intervient cette semaine pour l'installation des caméras de vidéoprotection. 2 caméras sont installées aux entrées du village, l'une route de Die et l'autre route de Nyons (des relais ont été posés sur le mur de la mairie et au sommet de l'église). Ces caméras ne prennent que les plaques d'immatriculation. Seuls le Maire et la Gendarmerie sont habilités à consulter les vidéos, sur réquisition du procureur.

**Camping 2024** : le Maire informe que les postes de responsable camping pour la saison 2024 ont été pourvus.

## **Tour de table :**

Pierre CHANAL DU BESSET signale qu'une ligne électrique est tombée en travers d'un chemin et souhaite contacter d'urgence le service d'ENEDIS.

Christian MOLERUS :

- Le chemin du Clareau, qui a subi un affaissement, a été repris provisoirement. Un bicouche sera réalisé sur cette partie au printemps.
- Un administré demande à ce qu'une interdiction de stationnement soit mise en place au croisement Calade de la Soleillade et Calade des Passe-Roses.
- Des tâches sont constatées lors du stationnement de véhicules sur le béton désactivé mis en place dans les calades.

Pour répondre à ces deux derniers points, les élus se posent la question sur l'interdiction ou pas de stationnement dans les calades. L'idée d'un sondage auprès de la population est envisagée.

Pierre DALSTEIN :

- Course la Drômoise : une proposition a été lancée pour le vendredi 13 septembre. Il y aurait 2 parcours, avec toujours une arrivée et un départ sur la Motte. Objectif : 300 cyclistes.

Le Conseil donne son accord pour accueillir à nouveau cette manifestation en 2024.

- Schéma Départemental du Cyclisme : pour bénéficier d'aide du Département, la CCD doit rédiger un schéma de circulation. Un inventaire des déplacements est actuellement en cours.

Au démarrage du projet, seuls les trajets pour le travail devaient être étudiés. La plaine de Châtillon/ Luc, proche de Die était donc la seule concernée. Le Maire informe que les déplacements pour les loisirs ont été inclus dans le projet.

La restitution avec une proposition de scénario va être proposé à la CCD et cette dernière validera le schéma au printemps.

Des emplacements de parking et de réparation de vélos sont également étudiés.

Emmanuel BLANCARD a reçu une demande afin que des obstacles (blocs de pierre, troncs, ...) soient installés au Palis pour éviter que des véhicules, lors de manœuvres (marches arrière, demi-tours, ...) tombent dans le ruisseau Ayguebelle.

Le Maire propose, dans un souci environnemental, de faire mettre en place par les agents techniques un cordon de terre végétalisé.

Jeannette LACOUR :

- A partir du mois de janvier, en cas d'absence de Maëlyss, un remplacement sera assuré à l'Agence Postale Communale. Ces jours-là, le bureau sera ouvert l'après-midi et non le matin (en raison de la disponibilité de la remplaçante) et un message d'information sera envoyé au préalable.

- Suite au mariage de leur fille, Cathy et Benoit DELESTRE ont fait un don de 150 euros destiné aux écoles. Jeannette LACOUR va le remettre à l'association des parents d'élèves lors du marché de Noël afin de les aider à financer leur prochain voyage.

Fin de la réunion à 20h20

Le secrétaire de séance  
Pierre POLETTO

Le Maire  
Laurent COMBEL

\*\*\*\*\*



## PRESENTATION DE L'EQUIPE DES AGENTS TERRITORIAUX

### Equipe Administrative :

- Françoise JOSSERAND : partie financière, secrétariat général, élections, cimetière.
- Isabelle BONNARD : ressources humaines, état civil, plan d'eau du Pas des Ondes, service de l'eau.
- Maëlyss BEGOU : camping municipal, urbanisme, école, cantine et garderie, gestion des salles communales, marché.

APC (Agence Postale Communale) : Maëlyss BEGOU

### Equipe ATSEM, entretien des locaux, cantine et garderie :

Marie-Pierre PASQUAL, Séveryne LACOUR, Anne-Laure VIDON, Agnès ROCHETTE

### Equipe Technique :

Marc CRETON-SCHEFTER, Nicolas MORETTE, Christian NEILZ

\*\*\*\*\*



L'année 2024 verra se dérouler les élections Européennes qui auront lieu le **dimanche 9 juin 2024**.

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Tous les 5 ans, les citoyens de l'Union Européenne élisent les représentants au Parlement Européen ou « eurodéputés ». Ces candidats sont élus selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne.

Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

A l'issue des prochaines élections européennes organisées le 9 juin 2024, la France aura 81 élus au Parlement Européen sur 720 sièges.

### Qui vote :

\* Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.

\* Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur Etat d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires de cette commune.

### Quel est le rôle du député européen :

L'eurodéputé exerce 3 pouvoirs :

1) législatif : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaire, en « procédure législative ordinaire » (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative.

2) budgétaire : il établit, avec le Conseil de l'Union Européenne, le budget annuel de l'UE.

3) de contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission Européenne et peut censurer la Commission.

Il est important de voter, c'est un élément de la démocratie et un devoir de citoyen.

# Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale d'une mairie.

## *Qui peut être électeur ?*

Vous devez remplir toutes les conditions suivantes : avoir au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, être français, jouir de vos droits civils et politiques.

A savoir :

- Un français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait le recensement citoyen à partir de 16 ans.
- Une personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales.
- Un citoyen européen résidant en France peut demander à être inscrit sur les *listes électorales complémentaires* de sa mairie pour voter aux élections municipales et élections européennes en France.

## *Où s'inscrire ?*

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale d'une des communes suivantes :

- Commune de votre domicile,
- Commune dans laquelle vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxes foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- Commune de votre résidence, si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Commune où vous êtes obligé de résider en tant que fonctionnaire,
- Commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.



A savoir :

Si vous êtes hébergé chez un proche (parent par exemple) ou un ami, vous pouvez être inscrit dans la commune où vous êtes hébergé.

## *Quand et comment s'inscrire ?*

Vous pouvez vous inscrire toute l'année.

Pour cela, 3 solutions s'offrent à vous :

- Soit par le biais du service en ligne, si votre commune est rattachée à ce service ;
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile de moins de 3 mois, ainsi que le formulaire (cerfa n° 12669) de demande d'inscription dûment complété ;
- Soit venir à la mairie de votre résidence en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le formulaire (cerfa n° 12669) de demande d'inscription dûment complété.

A savoir :

Vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi qui précède le 1<sup>er</sup> tour. Ce délai est reporté au 10<sup>ème</sup> jour avant le 1<sup>er</sup> tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré).

## Travaux effectués en 2023



- Rénovation Calade des Bourgeois et Coin Maco
  - Eglise : mise aux normes de l'électricité
  - STEP (station d'épuration) : changement de 2 préfiltres et programme d'étendage des boues 2023
  - Maison Médicale : démolition intérieure par agents communaux et début travaux préparatoires futur bâtiment (sondage et pieux)
  - Eau potable : pose de nouveaux compteurs (camping) et triple rinçage du réservoir et du réseau, suite à une pollution
- 
- Rénovation mur et sol autour du monument aux Morts
  - Ponts communaux : recensement et état des lieux
  - Ecole maternelle : Mise en place d'une clôture (demandée par les parents d'élèves) et réparation des jeux pour enfants
  - Chemins ruraux : Remise en forme et élagage au lamier
  - Emplacement parking devant l'Hôtel des Voyageurs : réfection de l'enrobé
  - Réalisation du parking devant la cantine
  - Parking du Centre : rénovation des peintures au sol
  - Piscine : changement charge filtrante des 2 filtres KRIPSOL
  - WC communaux : changement des chasses d'eau automatiques pour des raisons d'économie d'eau

\*\*\*\*\*

## Effondrement d'une partie du mur du chemin de ronde

Suite aux intempéries de ces derniers jours, le mur du chemin de ronde s'est en partie effondré et a provoqué de gros dégâts sur le chemin et sur la maison en contrebas. Dès le dimanche matin des entreprises locales sont intervenues pour étayer une partie du mur qui menaçait de s'effondrer. Pour des raisons de sécurité, des barrières ont été installées et un arrêté a été pris pour interdire l'accès de cette zone au public. Une réunion sur site a eu lieu avec l'exécutif, en présence d'un bureau d'études afin de définir les modalités et formalités à venir. Un constat d'huissier a été fait.

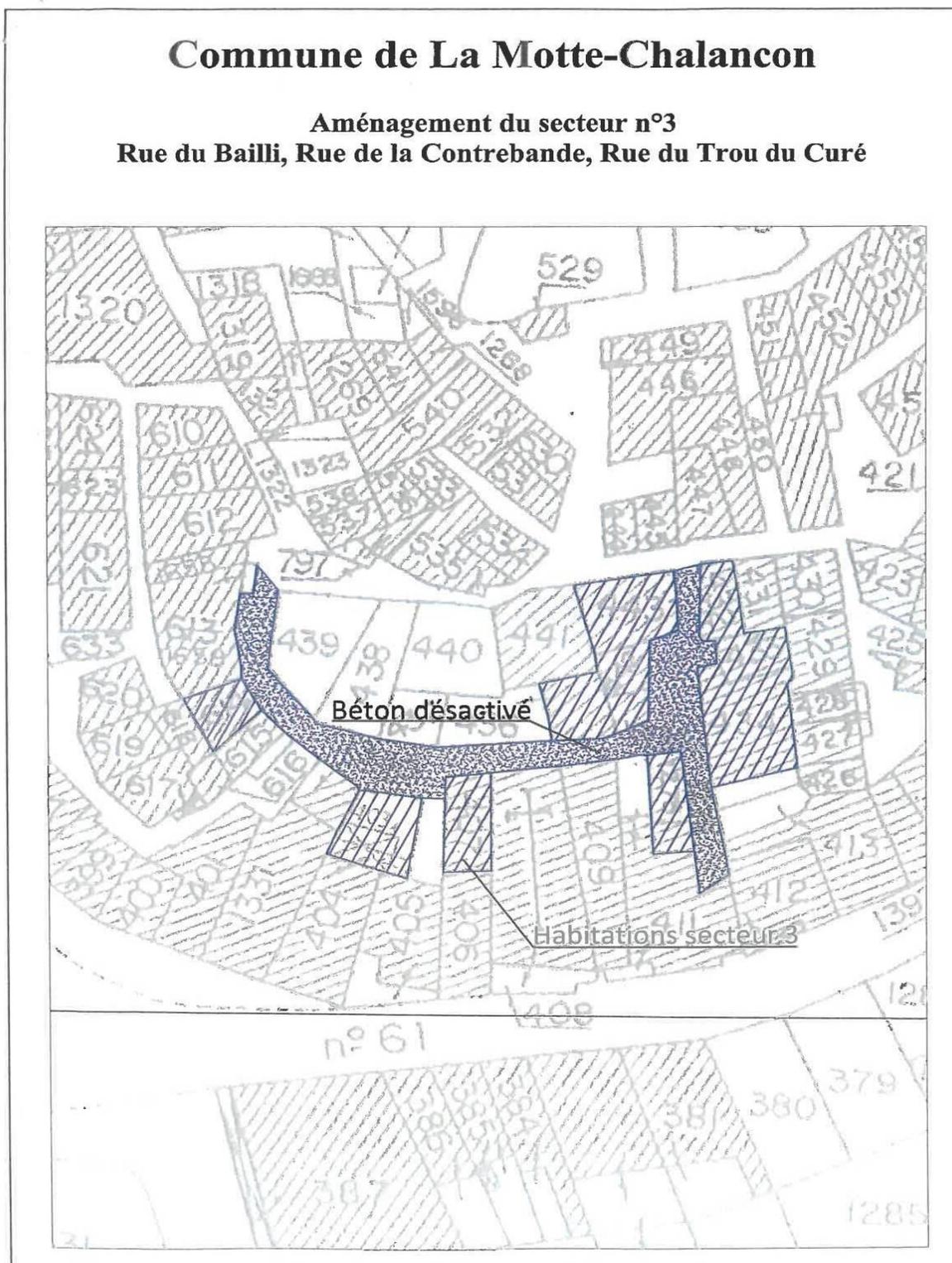


Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

# Rénovation des calades

Les travaux de rénovation des calades reprendront au printemps 2024 avec l'aménagement du secteur n°3.

Rappel : Les reprises de tous les branchements privés, y compris les percements de mur à partir des tampons et compteurs posés en limite de propriété, sont à la charge des propriétaires et sont obligatoires.



## Cérémonie du 11 novembre



Comme chaque année, le Maire Laurent Combel, accompagné des élus et des corps constitués de Gendarmerie et Sapeurs-Pompiers, avait invité la population à le rejoindre place du Pont pour défiler jusqu'au monument aux morts, place des Ecoles ; une cérémonie émouvante à laquelle de nombreux mottois ont assisté.



Après avoir lu le message de Sébastien Lecornu, Ministre des Armées, et égrené la longue liste des Morts pour la France durant les différents conflits, le Maire et ses Adjointes ont déposé la traditionnelle gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, suivi d'une minute de silence en hommage à tous ces soldats morts pour sauver notre Patrie.



Nous ne devons pas oublier tous ces « Hommes » qui se sont sacrifiés pour que nous vivions librement. Le devoir de mémoire ne doit jamais s'effacer avec le temps. Il est important pour tous de se souvenir. Nos soldats se sont battus depuis des générations et continuent de se battre pour notre liberté.

A la suite de cette cérémonie, les sapeurs-pompiers ont remis le calendrier 2024 au Maire, marquant ainsi le début de la distribution.

Cette cérémonie a été suivie du verre de l'amitié offert par la Mairie.

\*\*\*\*\*

## « Incivilités ... et ça continue »



Encore des dégradations sur le « City Stade » !!! On ne compte plus les achats de matériel et les heures de réparation passées à le remettre en état. Encore des déjections canines dans toutes les rues... encore des chiens errants ... encore des poubelles et des cartons laissés au pied des containers ... encore des fleurs abimées dans les calades, etc...

La liste est longue et n'en finit pas: Quel dommage !!!

Ces incivilités répétées sont peut-être le fait d'un épiphénomène très localisé mais quel dommage pour notre beau village et notre environnement tant appréciés par les habitants et les touristes.



Si chacun y mettait du sien, essayait d'admettre que la vie en société implique des devoirs et pas uniquement des droits, la vie dans notre village serait, à n'en pas douter, plus agréable pour tous.

Un manque de civisme ? ...

Ce n'est pas parce que l'on vit ou l'on vient en vacances à la campagne que tout est autorisé.



# Colis de Noël aux personnes âgées

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) rappelle les règles d'attribution de ces colis :

- être âgé(e) de 75 ans ou plus,
- être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune,
- une boîte de chocolat est adressée aux personnes absentes de la commune (veuillez transmettre votre adresse de résidence à la Mairie),
- la distribution des colis s'effectue la semaine avant Noël.

## Etat Civil (2<sup>ème</sup> semestre)



### Naissances

**Maden FOILLERET** (18 juillet)  
fils de Marine CARBONERA et de Gaël FOILLERET

**Tessa PELOZUELO-BAUDON** (27 septembre)  
fille de Elona BAUDON et Gabriel PELOZUELO  
(petite fille de Séveryne Lacour et de Sébastien Ridel)



### Mariages

**GRASSOT** Françoise et **JOSSERAND** Gérard (26 août)  
**DELESTRE** Barbara et **LABIDI** Mohamed (3 novembre)

### Décès



**SCHIAVONE** Antoine (20 juillet)  
**POLETTO** Yvette née BOUCHET (25 juillet)  
**LAUDET** Robert (8 août)  
**BEGOU** Gilbert (15 août)  
**BELLA VOINE** Alain (31 août)  
**IDMON** Claudine née MATHIEU (26 septembre)  
**VALLIER** René (26 septembre)  
**ESCUDIER** Denise née EVESQUE (1<sup>er</sup> octobre)  
**BOMPARD** Madeleine (5 novembre)  
**CATTIN** Jeanine née MEUNIER (9 novembre)

# Acteurs Economiques

## Un nouvel artisan-commerçant à La Motte !



Thierry LIONTI, potier autodidacte et passionné, nous vient de Beaumont du Ventoux (mais drômois de naissance) où durant près de 40 années il a exercé son métier d'artisan.

Séduit par notre village qu'il avait découvert lors de différentes promenades dans notre région, il décide alors de s'installer chez nous après l'achat d'un local dans la Grand Rue.

A 60 ans, rien ne l'arrête, malgré la crise de la Covid qui retarde ses projets.

Il entreprend de rénover son bâtiment, crée son atelier avec 2 fours et 4 tours, et après un an et demi d'activité, il

ouvre enfin son magasin de vente en juillet 2023 où il expose ses œuvres, principalement dans le domaine des arts de la table.

L'argile est reçue en sac de 12 kg. La matière est pétrie, mise sur le tour, travaillée avec des outils après séchage, puis poncée et « biscuitée » avec une première cuisson à basse température.

Les objets sont ensuite peints aux oxydes, séchés et passés au bain d'émail transparent alimentaire. Vient alors la 2<sup>ème</sup> cuisson, avec ouverture du four au bout de 36/48heures.

Ceux sont des faïences « chamottées gros grain » typiques de l'art paysan rural ; garantie totale à vie pour tout mode de cuisson.

Vous pouvez venir découvrir toutes ses créations dans sa boutique, ainsi que des bijoux en argent conçus par sa sœur, artiste comme lui.

Thierry est présent tous les mardis matin sur le marché de Vaison la Romaine, ainsi que le jeudi matin à Nyons et ce depuis de nombreuses années.

\*\*\*\*\*

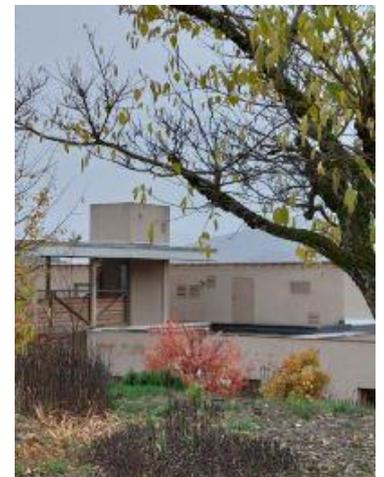
## Foyer de Vie de CLAIR MATIN – EAM EYRIAU

Nouvellement arrivée dans la région depuis avril dernier, Marie-Laure COURBOIS a repris la direction de l'établissement géré par l'ADAPEI 26, accueillant 36 résidents en situation de handicap intellectuel.

Cette année, c'est avec plaisir et fierté que plusieurs résidents ont eu l'opportunité d'exposer leurs œuvres lors de la balade artistique de la Pentecôte.

Merci à Laurent COMBEL, Maire de La Motte, ainsi qu'à tous les Mottoises et Mottois pour leur gentillesse et leur participation active lors de « l'opération brioches » qui s'est déroulée du 9 au 15 octobre dernier et qui a remporté un vif succès sur le marché.

L'année 2024 sera porteuse de nouveaux projets permettant encore plus largement l'inclusion de nos résidents au sein de notre joli village de la Drôme Provençale.





## ACCA

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) est composée des chasseurs et des propriétaires fonciers apporteurs volontaires ou non. Elle compte 38 membres chasseurs durant cette saison de chasse 2023 - 2024.

Les populations de petit gibier, notamment du lièvre, semblent stables. Les populations de grand gibier, notamment sanglier et cerf, semblent en progression.

Les dégâts du grand gibier aux cultures sont pris en charge en totalité par les chasseurs, ce qui a représenté des sommes très importantes ces dernières années. A noter que les chasseurs payent également pour les territoires en opposition sur lesquels ils ne peuvent pas chasser et où le grand gibier se réfugie .....

La chasse qui fait partie des traditions de nos campagnes doit rester un loisir. Le droit de chasse est étroitement lié au droit de propriété. La surface « chassable » de l'ACCA est de l'ordre de 1200 hectares et 96 % de cette surface fait partie du domaine privé. Les maîtres mots pour les chasseurs doivent être la sécurité, le respect de la propriété d'autrui et le respect des autres utilisateurs de la nature.



Afin d'accroître les mesures de sécurité, il est souhaitable que pendant la saison de chasse, tous les utilisateurs de la nature soient vêtus avec des couleurs vives, pour être mieux vus par les chasseurs et le plus tôt possible. Les zones où se déroulent les battues au grand gibier sont signalées par des panneaux d'information posés sur les voies de circulation ouvertes au public. Si ces panneaux n'interdisent pas l'accès, ils préviennent les usagers de ces voies, de la possibilité de rencontrer des chasseurs et sur la nécessité d'être vigilant car des chiens ou des gibiers peuvent traverser les voies dans ces zones.

Le Président, Claude TALON



# Aéro-Club de La Motte

Que de changements pour l'Aéro-Club de la Motte, en cette année 2023 !

Pour l'organisation : notre piste d'aviation est redevenue aérodrome à usage restreint, classé Altiport.

Une autre gestion aussi, différente de celle de la période «Altiport» de 1997 à 2020 : le maintien de la mise aux normes «Altiport» sera onéreuse : la souscription aux abonnements annuels et les taxes, versées par les associations et les pilotes extérieurs permettront d'assurer l'équilibre financier.

L'Aéro-club gère officiellement la Sotacam (société locataire des parcelles). Les statuts de la société ont été réactualisés : le président gère la société et représente celle-ci auprès de l'Aéro-club.



(Lac Fourchu, altitude 2000m)

Nous avons vendu notre Rallye MS 893 A, en décembre 2022, pour acheter en juin 2023, un ULM Jokker 300, 100 CV.

Un projet à plus long terme : l'installation d'une centrale solaire, sur une partie des parcelles que nous louons.

Ce projet concerne un champ agricole. L'exploitant EDF Renouvelables s'engage, en fin d'utilisation, à la réhabilitation du site à son état initial.

Bonnes Fêtes de fin d'année à tous, dans la paix retrouvée.

Le Président de l'Aéro-Club de la Motte Chalancon-Sotacam.  
Laurent Autuori

\*\*\*\*\*

## Club Sportif et Culturel Mottois



Robert LAUDET, qui fut, entre-autres, président du Club Sportif et Culturel Mottois de 1984 à 2014, maître d'œuvre de la section Archéologie (organisation et direction des chantiers de fouille, dessin et reconstitution des vestiges, expositions...) nous a quitté cet été après de longs mois de lutte contre sa maladie. Jean-Claude, son ami et complice de longue date, a déjà imaginé pour l'an prochain plusieurs événements commémoratifs dont un *Cahier de l'Oule* intitulé "60 ans de recherches et de publications (1965-2024) en Pays de l'Oule et alentours" puisque c'est en 1965 que tout a commencé, pour l'essentiel à son initiative.

La *section Archéologie* accompagne toujours avec plaisir les travaux d'universitaires qui en font la demande et mène des prospections sur le terrain, par exemple au-dessus du village de Chalancon au niveau de la tour à mi-pente.

Un *Cahier de l'Oule* intitulé «Événements au XIXème siècle en Pays de l'Oule» est en cours de préparation.

Côté *section randonnée et VTT*, l'entretien des parcours balisés se poursuit et nous remercions toutes les personnes bénévoles qui participent à cette activité d'intérêt collectif. Un "service minimum" est assuré car la mise en place de conventions avec les propriétaires privés n'a toujours pas débuté. Cette nécessité légale a été mise en réflexion depuis début 2022. Nous avons demandé le soutien des communes, de la communauté de communes du Diois, de la fédération de randonnée et du service environnement sport nature du département (qui subventionne l'entretien de nos circuits). Ces soutiens sont indispensables à la mise en place de ces conventions. En lien avec ce travail nous avons

commencé à repérer des modifications d'itinéraires pour passer autant que possible par des chemins ruraux, afin d'éviter le passage par des parcelles privées ou sur des routes. Les itinéraires que nous continuerons à proposer et entretenir dépendront de ces démarches.

En septembre, a été organisé un séjour de 3 jours de randonnée à Méaudre (Vercors). 17 membres du CSCM y ont participé.

Trois de nos adhérents ont suivi une formation balisage proposée sur le Diois en octobre.

Un topo guide, « Le Diois ... à pied », vient de paraître. **40 randonnées entre montagnes du Vercors et Baronnies provençales y sont proposées, dont 4 des boucles que nous entretenons. Bonnes balades et bonnes lectures à toutes et tous !**



\*\*\*\*\*

## Le Tambourinaire

2023 : une activité soutenue :

Notre périodique : Quatre numéros par an. 24 pages en couleurs

Les sujets abordés, notamment :

L'eau...les sources, le patrimoine (canaux et moulins de la Motte), l'eau aujourd'hui

La géologie : les mystères de Saint André de Rosans

L'histoire : Henry Miller à Die..., La Motte autrefois....

Les promenades :

Aubres (la cascade) et le vieux Sahune, l'étang de Bel air et Clansayes, Chamaret, la Méouge... et tant d'autres...

Dans le cadre de l'enseignement de la géologie à l'UNTL (Nyons), cours en salle et 6 sorties sur le terrain, indispensables pour comprendre les secrets du sous-sol (Saint André, Mormoiron, Propiac, Condorcet, Dieulefit, Saint-Restitut...)

Et les fêtes !



Fin juillet : la traditionnelle fête du Tambourinaire, dans le pré au bord de l'Oule, pout toutes et tous...Un grand moment de convivialité...

Le 15 octobre : la fête des champignons, cueillette et séance de détermination des espèces, avec les experts de notre groupe...suivie par le non moins traditionnel festin chez Joël Morin à Pommerol (*notre photo*)

Perspectives 2024 :

On continue dans l'enthousiasme : Un périodique de qualité, des sorties sur le terrain, (même si moins longues, âge exige...) et 3 grands chantiers, avec

l'UNTL :

L'édition d'une monographie sur Lemps, (auteur : Christian Dewez, Belgique-Rémuzat) et les souvenirs du chanoine Van Damme....

L'édition d'un merveilleux livre sur l'abbé Soulier, curé de Vesc vers 1860-1870, un grand précurseur des études géologiques relatives à notre région...

L'édition de plusieurs « livres-guides » des sorties géologiques UNTL, rédigés par les participants...

Du pain sur la planche ! Bienvenue chez le Tambourinaire !

\*\*\*\*\*

# Amicale des sapeurs-Pompiers



En mars 2023, les élèves de l'école primaire de La Motte Chalancon ont pu bénéficier d'une visite de la caserne des pompiers. Cette journée a été l'occasion d'expliquer le travail des sapeurs-pompiers et de montrer les différents véhicules utilisés. Journée très appréciée par tous ce petit monde.

Le samedi 9 décembre, l'Amicale participera, comme chaque année, au marché de Noël organisé par l'association des parents d'élèves du RPI La Motte Chalancon-Rémuzat.

Le Noël des enfants des sapeurs-pompiers sera organisé courant décembre.

L'année prochaine il est prévu diverses manifestations : journée « porte ouverte » au public, animations, etc...

En 2023, le centre d'incendie et de secours a effectué plus de 144 interventions ; il est à noter une légère baisse par rapport à l'année dernière.

Le calendrier 2024 est arrivé et a été remis officiellement au maire de La Motte Chalancon lors de la cérémonie du 11 novembre. La tournée habituelle des calendriers va pouvoir commencer.

L'Amicale des sapeurs-pompiers est une amicale et les dons offerts pour les calendriers permettent le règlement des primes d'assurance du personnel, des moments de convivialité nécessaire à la cohésion du groupe, des sorties, et l'organisation du Noël des enfants des sapeurs-pompiers. Réservez-leur le meilleur accueil lorsqu'ils se présenteront à votre domicile.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année en famille, et nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour 2024.



\*\*\*\*\*

## Association Mandricool

L'Association **Mandricool** organise **Le BLUE MOTTE JAZZ**

Lundi 31 juillet et mardi 1er août 2023

- 8 concerts (6 formations) dont 4 gratuits et un bal « jazzy » de clôture,
- Environ 1000 personnes sur 2 jours ont foulé la « place du fort » pour assister aux concerts et profiter de l'ambiance, de la buvette, des expositions et des jeux.
- 280 entrées payantes le lundi et 239 le mardi, + 78 entrées gratuites sur les 2 jours, elles concernent les invitations des officiels et les enfants de moins de 15 ans.
- Un bilan équilibré avec un résultat légèrement positif. Nous remercions particulièrement les commerçants et artisans du village pour leur contribution financière, matérielle et le partenariat.

Des achats à la buvette 100% locaux. Une préparation et une réalisation 100% bénévole : 15 personnes à l'année, 50 pendant le festival, et de nouveaux talents dans l'association. Plus de bénévoles locaux, habitants permanents de La Motte et de la Vallée de l'Oule.



Au-delà des chiffres beaucoup de retours très positifs et de remerciements de la part des festivaliers. Le festival a été un bel événement estival pour le village et de nouveau une réussite pour l'équipe d'organisation,

En 2023 l'association a obtenu le statut d'association d'intérêt général.

Vous trouverez tous les renseignements sur notre site et des photos souvenirs de l'édition passée. N'hésitez pas à adhérer pour soutenir le festival : [bluemottejazz.fr](http://bluemottejazz.fr)

**Rendez Vous lundi 5 et mardi 6 août 2024.**

\*\*\*\*\*

## Association « La Dynamotte »

LA DYNAMOTTE PORTE BIEN SON NOM = la dynamique à La Motte !

L'association est née d'une envie de vivre bien ensemble toute l'année. Elle se propose de promouvoir et soutenir les volontés de création, d'animations et d'organiser en complémentarité ou en partenariat des événements. Ainsi en 2023, elle s'est impliquée dans l'UTMC, le Blue Motte Jazz, l'Accorderie dioise. L'association compte 180 adhérents, son assemblée générale à lieu en janvier.

La Dynamotte organise les marchés de producteurs du vendredi soir en juillet et août, avec cette année 2023 une animation musicale de l'école de musique de Buis les B. Depuis le 1er septembre 2022, elle gère la salle communale « le Posterlou » (Ancienne Poste): ce qui permet à toutes les associations de bénéficier d'une salle pour des réunions, les assemblées générales et pour leurs animations, expositions, activités. Le Réseau d'Artistes et les Mott'zikales sont adhérents.

Enfin La Dynamotte vous propose chaque année la soirée « bienvenue aux nouveaux arrivants » elle coïncide en 2023 avec la (désormais) traditionnelle Fête de la Soupe de novembre.

**Les Mott'Zikales** se retrouvent chaque semaine pour le plaisir de jouer ensemble et pour s'entraîner. Le groupe a aussi participé à deux stages pour progresser ! En 2023, les Mott'Zikales ont animé 12 bals Folks, de Nyons à Rosans, en passant par Sahune, Saint-Sauveur-Gouvernet, Rémuzat, Saint-André de Rosans, Arnayon, Montmorin, sans oublier Cornillac et La Motte .



**Le réseau d'artistes de la vallée de l'Oule** compte à ce jour une centaine d'adhérents et autant de sympathisants, Deux rendez-vous incontournables ont eu lieu en 2023 : l'itinéraire artistique lors du W-E de Pentecôte avec 60 exposants sur Rémuzat, Cornillon et La Motte; l'exposition collective lors du W-E de Toussaint avec 30 exposants à La Motte-Chalancon. Durant l'année: 7 expositions ont été organisées au « Posterlou »: Patrice Jeener - Atelier Transparence - Famille Loebell - Marie Masson - Atelier peinture à l'huile - Joséphine et famille Bartsch - Manu Fromont ; trois ateliers permanents ont fonctionné : peinture à l'huile, transparence et fresque. A consulter : [reseau-artistes-oule.fr](http://reseau-artistes-oule.fr)

# Association « J'aime lire » Bibliothèque Mottoise

Les bénévoles de la bibliothèque accueillent, le mercredi après-midi de 15h00 à 17h00 et le samedi matin de 10h00 à 12h00, lecteurs et lectrices de la Vallée pour une cotisation annuelle de 10 € - gratuité pour les enfants jusqu'à 16 ans.

## Animations :



- \* Accueil des enfants de l'école maternelle tous les mardis après-midis : lecture et écoute de contes, emprunt de livres.
- \* Partage d'un moment très convivial et joyeux autour de la galette des rois en janvier.
- \* Accueil des enfants du primaire CE2-CM1-CM2 pour échange et emprunt de livres tous les 15 jours le vendredi après-midi.
- \* A partir de ce mois de novembre, reprise des contes auprès des enfants de la maternelle avec Anne.
- \* Lundi 20 novembre, atelier relaxation par le dessin animé par Christelle.

## Pour les bénévoles, en dehors de nos heures de permanences :

- \* 3 cercles de lecture (janvier, juin, octobre) : débat, échange suite à nos lectures sur les achats nouveautés.
- \* Réunions de formation à Crest, à Die ou à la bibliothèque à La Motte: informatisation, réseau extranet, gestion d'une bibliothèque par un bénévole.
- \* Réunion médiathèque à Die, une journée fin mai : matinée consacrée aux animations de la saison culturelle 2023 – pas de spectacle pour nous cette année, après-midi intervention des organisateurs de la fête de la science qui a lieu en octobre.
- \* Liaison constante avec la médiathèque de Die: 6 navettes tout au long de l'année. En juin, tous les livres leur appartenant ont été échangés.
- \* Comme tous les étés : vente de livres sur le marché le lundi matin. L'argent récolté permet à l'association d'acheter les dernières nouveautés et ainsi enrichir le fonds propre de la bibliothèque, ce dernier bénéficiant déjà de nombreux dons. Merci à nos généreux donateurs.
- \* Du temps pour le tri .... afin de libérer de la place au préfabriqué, suite au désherbage de fin 2022 et au stock déjà entreposé, que gardons-nous (marché)?, que donnons-nous à « Lir & Co » (récupération de vieux livres soit pour pâte à papier soit pour redistribution)? De nombreuses heures ont été nécessaires.
- \* Une grande partie et plus de notre temps de bénévole (2-3 personnes à chaque intervention)... a été occupée à l'informatisation de tous les ouvrages de la bibliothèque – à ce jour, enregistrement de 2 527 livres toutes catégories confondues.

## Nos remerciements à :

- \* Pierre Dalstein qui, cet été encore, nous a gracieusement prêté son local
- \* M. Le Maire et les Conseillers Municipaux pour l'achat du logiciel et la prise en charge de sa maintenance
- \* Alain Piccardi pour son aide dans la mise en place de cette informatisation.
- \* à tous(tes) nos lecteurs(trices), toutes les bénévoles, pour leur implication, leur aide, leur demande, leur souhait... qui permettent à l'Association « J'Aime Lire » de se pérenniser.

Nous rappelons que si vous ne voulez pas ou ne pouvez pas vous déplacer, nous restons à votre disposition pour vous porter ou échanger vos livres, contactez-nous et nous le ferons avec grand plaisir.

Finis les beaux jours, le soleil, les balades, l'hiver est là.... ne soyons pas moroses... de nombreux ouvrages vous attendent dans notre bibliothèque. Vous êtes les bienvenu(e)s et bonne lecture.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël, une douce et heureuse année 2024. Les Bénévoles

\*\*\*\*\*

## Comité des Fêtes de La Motte Chalancon

Les festivités du Comité des Fêtes de la Motte Chalancon ont débutées le 13 juillet 2023, avec un retour de l'édition sur la place des écoles. Nous avons pu observer une très belle affluence, avec beaucoup de personnes du village et des alentours.

Au mois d'août, notre traditionnelle fête votive s'est déroulée sur la place des écoles. Au programme : rencontre de pétanques, soirées animées par un DJ ou par un orchestre, défilé de char et feu d'artifice. Le succès fut au rendez-vous, avec, à souligner, une très belle affluence et une superbe ambiance lors des trois journées.

Nous remercions l'ensemble des personnes présentes lors des évènements ainsi que nos bénévoles, les commerçants du village et la mairie pour leur aide. Et sachez que notre équipe met tout en œuvre pour la préparation des festivités 2024.

Le bureau du comité des fêtes



\*\*\*\*\*

## Comité de Jumelage La Motte Chalancon-Stembert

Du 18 mai au 21 mai 2023, le comité de jumelage est parti pour un séjour de festivités à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire à Stembert.

A notre arrivée, nous avons été accueillis dans les familles, suivis des jours d'après par une réception à l'hôtel de ville, une visite au musée du chocolat, un tir aux intimes carabiniers et de repas en commun avec une soirée karaoké.

Ce séjour fut chargé d'émotions et d'amitiés, qui restera gravé dans le cœur de nos amis Stembertois et Mottois.





Cette année, nous avons également participé à la fête votive de la Motte Chalancon avec la réalisation d'un char pour le défilé du samedi soir, ce qui fut une belle expérience.

Le samedi 2 septembre 2023, nous avons organisé le repas champêtre avec une centaine de participants au camping municipal. La journée a débuté par le repas suivi d'un concours de boules à la mêlée, très sympathique qui a ravi tout le monde avec la présence de deux stembertois.

Nous remercions tous les bénévoles ainsi que la mairie pour leurs soutiens et prévoyons d'autres manifestations pour 2024 afin de financer la prochaine venue des Stembertois.

Nous tenons également à remercier le petit groupe de jeunes qui est venu renforcer l'équipe du comité de jumelage cette année et qui apporte une nouvelle énergie.

Bonnes et heureuses fêtes à tous.

Le comité de jumelage la MOTTE CHALANCON-STEMBERT

\*\*\*\*\*

## Cercle de l'Amitié

Notre club est toujours actif et cherche d'organiser de nouveaux stages ou animations :

- les mercredis : jeux divers, etc...
- les jeudis : animations et formations.

Actuellement se déroule l'atelier Mémoire qui nous permet de taquiner, stimuler et entretenir notre mémoire.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive un cours de peinture à l'huile a lieu les jeudis, permettant de développer les talents artistiques de chacun.

Par ailleurs, pour 2024, il est prévu un atelier Sommeil, un loto, un concours de belote et des voyages d'un ou plusieurs jours ; ainsi que plusieurs rencontres avec d'autres clubs de la Drôme.

Notre club est dynamique, toujours en quête d'activités nouvelles et veille aussi sur le « bien-être » de chaque adhérent. Toutes les personnes souhaitant se joindre à notre association est la bienvenue.

Je terminerai cet article en soulignant notre repas du Cercle de l'Amitié, le 6 décembre 2023.

Se renseigner auprès du club au : 06 70 17 89 45 ou 04 75 27 21 52  
ou 07 88 56 73 85 ou 06 80 99 87 37.

En souhaitant à tous les Mottois de bonnes fêtes de fin d'année.

La Présidente, Christiane PICCARDI





Nous vous rappelons qu'un nouveau système de communication « Panneau Pocket » a été mis en place par la Mairie en mars 2023.

« Panneau Pocket » est une application gratuite et anonyme, aucune récolte de données personnelles, pas de création de compte pour les citoyens. Cette application permet de recevoir les informations de la commune en temps réel et est disponible sur tous les supports (smartphone, tablette et ordinateur).

**A ce jour, plus de 180 inscrits reçoivent les informations en temps réel .... C'est un succès ! Rejoignez-nous !**

La Mairie continue de diffuser sur le site internet et sur les panneaux d'affichage.

**Panneau Pocket** n°1 en France

**Les informations et alertes de votre Commune sont sur PanneauPocket**

**Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application**

Scannez-moi

Play Store Apple Store App Gallery

**Panneau Pocket** n°1 en France

**Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket**

- 1 **Téléchargez gratuitement l'application**
- 2 **Recherchez votre Commune ou votre Code Postal**
- 3 **Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications**

Scannez-moi

Play Store Apple Store App Gallery

# Déchetterie



**RAPPEL : L'aire de tri de La Motte Chalancon est ouverte :  
le mardi et le samedi de 9h00 à 11h45**

Pour accéder à l'aire de tri vous devez être muni d'une carte magnétique. Les personnes n'ayant toujours pas récupéré leur carte doivent la demander directement à l'accueil de la CCD (Communauté de Communes du Diois) au 42, rue Camille Buffardel à Die ou par mail [contact@paysdiois.fr](mailto:contact@paysdiois.fr). Pensez à joindre un justificatif de domicile (pour les professionnels produire un extrait de Kbis).

**Merci à chacun de respecter les horaires du site et d'adapter son heure d'arrivée à la durée de déchargements.** Avant de déposer vos déchets, bien vérifier sur les conteneurs les pancartes identifiant la nature du contenu.

Dans le village, les colonnes sont réparties sur 4 emplacements sans compter ceux des campings privés et permettent de récupérer les papiers/cartons, les verres, les corps creux. Une collecte a lieu 3 fois par semaine en été et 2 fois en hiver.

Emplacements des poubelles dans le village :

Parking du Centre, Parking La Genine, Quartier Ste Catherine, Camping municipal (l'été).

**Depuis le mois de mai 2023**, le tri est encore plus simple.

L'évolution du mode de collecte en multi matériaux est possible grâce à un processus par tri optique au centre de tri Métrapolis de Portes-les-Valence. Ce nouveau centre de tri peut désormais recevoir tous les emballages et papiers ménagers triés, mieux capter les « petits métaux » et les plastiques, les séparer plus facilement par type de résine et conditionner les matériaux d'emballage pour l'envoi aux filières de recyclage.

**Quelques consignes simples à suivre :**

◆ À déposer dans les conteneurs **JAUNES**

⇒ TOUS les emballages en plastique : Les pots, bouteilles, flacons et boîtes, les barquettes, les tubes, les films et sachets, etc.

⇒ TOUS les petits emballages en métal : Les gourdes de compote, les tubes, les feuilles d'aluminium froissées, les opercules, les couvercles et capsules, les plaquettes de médicaments vidées.

⇒ TOUS les papiers et petits emballages en carton : Les journaux, revues, prospectus et magazines, les feuilles, papiers, courriers, lettres et enveloppes, les cartonnettes de yaourt, boîtes de gâteaux, paquets de lessive, sac en papier, etc.

Les recommandations habituelles restent inchangées :

⇒ **JETER en VRAC** dans les colonnes jaunes,

⇒ **NE PAS LAVER** les emballages, simplement bien les vider,

⇒ **NE PAS EMBOÎTER** les emballages les uns dans les autres.

**Attention : recyclés dans une autre filière, les cartons ne peuvent pas s'ajouter aux papiers, même en petits morceaux. Merci de poursuivre vos efforts et de les amener directement en déchetterie !**

◆ À déposer dans les conteneurs **VERTS**, réservés aux emballages en verre : les bouteilles, les pots, les bocaux, les flacons en verre incolore et coloré.

*Ne pas y déposer : la vaisselle, les vitres, les miroirs, les ampoules, la porcelaine.*

# TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES



PAPIERS CARTONNETTES  
JOURNAUX  
MAGAZINES



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

**Videz le contenu des emballages, inutile de les laver !  
Jetez les emballages sans les empiler.  
Ne pas mettre dans des sacs poubelles.**



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES PLASTIQUES



**JE TRIE EN + TOUS MES PAPIERS DANS LE MÊME CONTENEUR JAUNE !**



JOURNAUX MAGAZINES PROSPECTUS



COURRIERS LETTRES ET AUTRES PAPIERS



EMBALLAGES CARTONNETTES



**À partir du 2 mai 2023, le tri devient encore plus simple !**

Tous vos emballages et vos papiers se trient dorénavant au même endroit, c'est-à-dire **dans les conteneurs jaunes** en point d'apport volontaire. Les conteneurs bleus disparaissent, remplacés par des conteneurs jaunes nommés « emballages et papiers ».

## Pourquoi réunir papiers et emballages ?

- les kilomètres parcourus,
- coût de collecte face au coût du carburant,
- l'empreinte carbone du service.

preventiondechets@paysdiois.fr - 07 71 73 50 08



aux Sources de la Drôme

# Informations de la Mairie

## **Bulletin Communal**

Les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune, reçoivent automatiquement le bulletin communal dans leur boîte aux lettres. **Plus aucun bulletin ne sera envoyé par courrier.**

Pour les autres, non-résidents permanents ou non-inscrits sur la liste électorale de la Motte Chalancon, **le bulletin communal est consultable sur le nouveau site internet de la Mairie, dès sa parution.**

## **PanneauPocket**

La mairie a mis en place un nouveau système d'information à la population via les téléphones portables, les tablettes et les PC qui remplace « Info Mairie ». Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application « PanneauPocket » sur votre téléphone ou votre tablette, disponible aussi depuis votre ordinateur sur « [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com) » (100% gratuit, 100% anonyme, 0% publicité).

A compter de 2024, les procès-verbaux des conseils municipaux seront publiés uniquement sur le site internet de la Mairie.

## **Site Internet de la mairie**

Le site est mis à jour régulièrement. Les procès-verbaux des conseils municipaux sont publiés dans la rubrique « Mairie ».

N'hésitez pas à le consulter régulièrement à l'adresse suivante : [www.lamottechalancon.com](http://www.lamottechalancon.com)

## **Information Pages Facebook**

La Mairie de La Motte Chalancon signale que les pages Facebook intitulées « La motte chalancon » et « La Motte-Chalancon » ne sont pas des pages officielles de la Municipalité.

**La Mairie de La Motte Chalancon ne possède pas de page Facebook.**

## **Extinction de l'éclairage public**

Horaires de coupure de l'éclairage public :

- du 01/05 au 31/08 coupure de minuit à 6h00 du matin

- du 01/09 au 30/04 coupure de 22h00 à 6h00 du matin.

Des panneaux signalant ces coupures sont installés aux entrées du village.

## **Entretien du cimetière**

Depuis quelques années notre commune, attentive aux enjeux environnementaux, entretient le cimetière sans produits pesticides afin de préserver la biodiversité et la santé de tous.

Cependant, si l'entretien des espaces publics du cimetière relève de la pleine compétence de la commune, il est rappelé que l'entretien et le nettoyage des tombes incombent aux familles et font partie des obligations morales et civiques de celles-ci.

**Rappel :** 2 bacs sont à votre disposition à gauche de l'entrée de l'ancien cimetière. Le bac cimenté est prévu pour les déchets verts et le container est prévu pour tous les autres déchets (pots, fleurs artificielles, etc...).

**Merci de bien vouloir respecter ce tri.**

## **Caravanes**

Il est rappelé que lorsqu'une caravane est installée depuis plus de 3 mois sur un terrain privé qui n'accueille pas une résidence principale, **le propriétaire du terrain est en infraction**, sauf autorisation préalable de la Mairie qui ne pourra pas excéder 3 mois (cf. art. L480-4 et L610-1 du code de l'urbanisme).

Devant l'ampleur d'installation de caravanes posées en toute illégalité, la Mairie prend toutes dispositions en accord avec la gendarmerie.

## **Loi Montagne : Chaînes, Pneus hiver**

En zones montagneuses, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de l'année suivante votre véhicule doit transporter des chaînes à neige (ou dispositifs équivalents) permettant d'équiper 2 roues motrices, ou être équipé en permanence de 4 pneus hiver.

## **Encombrants**

Un ramassage des encombrants est organisé par la mairie le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois (le matin). Les employés communaux passent chez les personnes de 75 ans ou plus qui se seront fait inscrire en mairie quelques jours auparavant. (tél. mairie : 04 75 27 20 41). **Nous vous rappelons que les déchets verts ne sont pas concernés.**

## **Cartons**

Les cartons (petits ou grands) ne doivent en aucun cas être laissés au pied des containers à ordures. Ils doivent être apportés obligatoirement à la déchetterie.

## **Containers à ordures**

**Il est rappelé que les dépôts d'ordures sauvages sont interdits.**

Pour des questions de propreté, d'hygiène et de civisme, il vous est demandé de ne rien déposer autour des containers à ordures. Si les containers sont pleins, le signaler à la Communauté des Communes du Diois.

Les cartons (petits ou grands) ne doivent en aucun cas être laissés au pied des containers à ordures. Ils doivent être apportés obligatoirement à la déchetterie..

## **Sapin de Noël**

Après les fêtes, jusqu'au lundi 15 janvier, vous pourrez déposer vos sapins sur le parking du centre dans l'emplacement prévu à cet effet. Les employés communaux les évacueront à la déchetterie.

## **Déneigement**

Dans le cas de la viabilité hivernale et pour le bon déroulement des interventions de déneigement et de salage des services du département de la Drôme, il est impératif que chacun d'entre nous fasse preuve de civisme en évitant de stationner dans les rues du village durant l'hiver. Cela permettra de dégager les voies correctement et évitera d'accrocher d'éventuels véhicules en stationnement.

## **Rappel aux Associations**

Les Associations qui souhaitent demander une aide pour l'année 2024 devront en faire la demande sur imprimé CERFA n° 12156\*06 et joindre obligatoirement toutes les pièces nécessaires à l'étude de ce projet, entre autres : un relevé récapitulatif bancaire de **tous** les comptes détenus émis par la banque au 31 décembre 2023, un compte rendu de l'Assemblée Générale, le bilan financier 2023 approuvé par l'AG, comme le stipulent les textes officiels.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au mercredi 28 février 2024, dernier délai.**

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de dépôt, ne sera pas étudié et sera systématiquement rejeté.

## **Divagation de chiens sur la commune**

La Mairie rappelle que pour des raisons de salubrité publique, de tranquillité des habitants et de troubles de la sécurité, **la divagation de chiens est interdite sur la commune.**

Au vu de l'ampleur que prend ce problème de chiens errants dans le village (divagation, saletés dans les calades et les rues, etc...), tout chien errant saisi sur le territoire de la commune sera récupéré par les services techniques et amené directement à la fourrière. Une amende sera dressée au propriétaire.

Ce manque de civisme des propriétaires de chiens est inacceptable pour beaucoup de Mottois, alors que nous essayons tous d'entretenir notre patrimoine et son environnement.

# Permanences à la salle Gabriel Mourier Et Numéros / adresses utiles

## **Assistance Sociale :**

Le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois à partir de 11h00 (uniquement sur rendez-vous) au 04.81.58.12.50 ou par mail : [cms.nyons@ladrome.fr](mailto:cms.nyons@ladrome.fr)

## **Mutualité Sociale Agricole (MSA) :**

Le 2<sup>ème</sup> mardi du mois à partir de 9h00 (uniquement sur rendez-vous) au 04.75.75.68.68 ou sur internet [www.msa26.fr](http://www.msa26.fr)

## **Attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A) :**

Contacteur Drôme Solidarité au 04.75.79.70.09 ou par mail : [dromesolidarites@ladrome.fr](mailto:dromesolidarites@ladrome.fr)

## **AVI (Aide et Maintien à Domicile – Vallée de la Drôme et Diois) :**

Association d'aide à la personne pour services à domicile

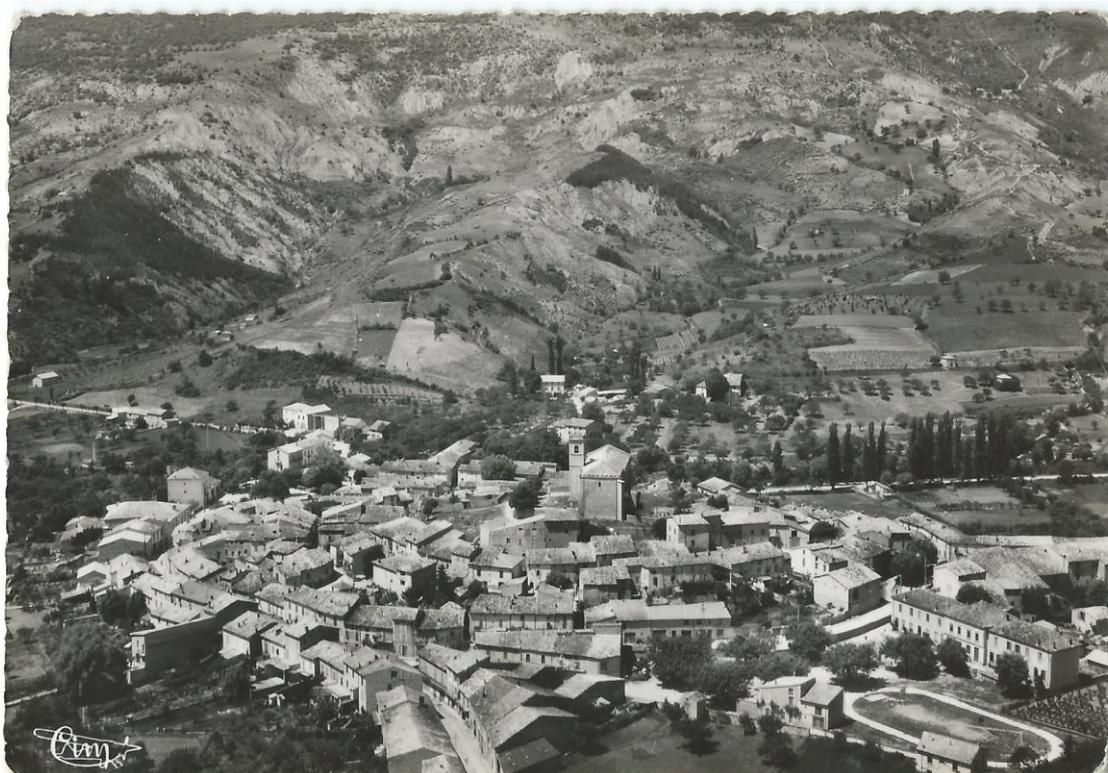
Adresse : 7, place du Marché 26150 Die Tél. 04 75 22 07 44 ou par mail : [contact@avi26.org](mailto:contact@avi26.org)

## **« Confiez Nous » : (Association Aide à la personne pour services à domicile)**

Adresse : 25, Avenue Paul Laurens 26110 Nyons Tél. 04 75 28 47 75

## **Chèque CESU : (Chèque Emploi Service Universel)**

Pour plus d'informations consulter le site internet : [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)



# Espace France Services du Diois



## Où trouver votre France Services ?

### Dans l'espace à Die

Accueil en continu  
RDV à la demande



LeValentin  
CFPPA  
DIE

200 Av. de la Clairette

Lundi : 9h-13h / 14h-17h  
mardi : 9h-13h  
mercredi : 9h-13h / 14h-17h  
Jeudi : 9h-13h  
vendredi : 9h-13h

### En itinérance dans le Diois sur RDV uniquement



Châtillon-en-Diois



Luc-en-Diois



La Motte Chalancon



Saint-Nazaire-le-Désert



Lus-la-Croix-Haute



Valdrôme

Contactez-nous pour prendre un rendez-vous !

## Contact

04 75 22 31 87

die@france-services.gouv.fr



@FrServicesDiois



www.cfppa-die.fr/France-Services-Diois.html

## Espace France Services du Diois

Proche de vous au quotidien.



## Des animateurs formés et polyvalents vous accueillent pour :

- > Vous accompagner à l'utilisation des services en ligne  
Accompagner dans l'usage, la navigation et la recherche.
- > Faciliter vos démarches administratives  
Aide à la compréhension des informations et éléments, à la constitution des dossiers ; éditer et retirer un dossier.
- > Faciliter la mise en relation  
Aide à la prise de RDV téléphonique ou physique avec un conseiller partenaire.
- > Vous informer et vous orienter  
Documentations, contacts, pièces à fournir, etc.
- > Vous former vers l'autonomie numérique  
Ateliers gratuits et tout public (Pass Numérique)



EMPLOI



RETRAITE



LOGEMENT



AUTRES



SOCIAL / SANTE



JUSTICE



FAMILLE



## Partenaires France Services



L'Assurance  
Maladie



ALLOCATIONS  
FAMILIALES



santé  
famille  
retraite  
services



Agence Nationale  
des Titres Salariés



LE DÉFENSEUR  
DES DROITS  
Le droit en action



pôle emploi



l'Assurance  
Retraite



FINANCES PUBLIQUES



pôle emploi



l'Assurance  
Retraite



## Permanences des partenaires à Die

CAF Le lundi  
Sur RDV 0810 25 26 10  
ou sur Caf.fr

CPAM Le mardi + Luc-en-Diois  
Sur RDV 3646 ou sur ameli.fr

Avocats 1er lundi du mois  
Sans RDV De 9h à 11h30

MSA Action Sociale (non salarié)  
Sur RDV 06 34 12 67 31

RÉHPSy  
Sur RDV 04 26 50 55 76

AIRE Trésor Die 2ème mardi du mois dès 9h30  
04 75 25 08 80

Défenseur des Droits 4ème mercredi du mois  
Sur RDV 06 13 34 66 89

REMAID - FRANCE VICTIMES 26  
Sur RDV 04 75 55 39 34 3ème jeudi du mois

Conciliateur de justice Le mardi  
Sur RDV 06 64 95 70 28 - à Saillans

Solidarité Paysans  
Sur RDV 04 75 25 88 64





## Infos utiles

**Mairie** - 3, place des Ecoles

Tél : 04 75 27 20 41 / Courriel : [mairie@lamottechalancon.com](mailto:mairie@lamottechalancon.com) / Web : [www.lamottechalancon.com](http://www.lamottechalancon.com)  
accueil du public : du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

**Déchetterie** - 1230 route de Chalancon

Les mardis et samedis de 9h00 à 11h45

**APC (Agence Postale Communale)** - 435, Grand rue

ouverture le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h30

**Gendarmerie** - place de l'Amitié

Tél : 04 75 27 20 34

**Médecins**

Docteur Michèle MARTIN - 85, rue du Bourg Tél : 04 75 27 21 45

Docteur DRIEUX - Rémuzat Tél : 04 75 28 23 22

**Infirmières** - Place des Ecoles - Bât. Val d'Oule

Cabinet COMBEL/MILLIERE - Tél : 04 75 27 97 93 (uniquement sur RDV)

Mme ROBERT - Tél : 04 75 27 33 58 / 06 98 83 53 49 (uniquement sur RDV)

**Kinésithérapeute** - 46, rue de la Paravande

Christophe GONZALES - Tél : 04 75 26 31 64 (uniquement sur RDV)

**Ostéopathe** - Place des Ecoles - Bât. Val d'Oule – Cabinet Infirmières

Vincent DURIF - Tél : 06 12 57 85 84 (uniquement sur RDV)

**Pharmacie** - Rémuzat

Tél : 04 75 27 86 82

ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

le samedi de 9h00 à 12h30

**Ambulance** - Rémuzat

Tél : 04 75 27 84 19

**Taxi Combe** - 410, Grand rue

Tél : 04 75 27 20 20

**Espace France Services du Diois** - Die

Tél : 04 75 22 31 87

**Espace multi accueil et Maison d'assistantes maternelles** - Rémuzat

Tél : 04 75 27 36 77

**Transport à la demande**

Réservation au moins 24 heures à l'avance - Tél : 04 28 61 26 26

**Gendarmerie 17 / Samu 15 / Pompiers 18 / Appel d'urgence européen 112**

# Photos de manifestations ayant ponctué la vie de notre village en 2023

*Fête votive du 11 au 13/08/2023*



*Course cyclotourisme «La Drômoise » du 15 septembre 2023*



*Blue Motte Jazz les 31/07 et 01/08/2023*



*Ultratrail du 15 juillet 2023*



*(Photos de Michel Mumier)*